

CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 mai 2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Mise à jour de la composition des Commissions

La Directrice Générale par intérim expose :

Cette mise à jour concerne principalement la désignation de certaines fonctions internes à Dynacité, ainsi que le remplacement d'un administrateur.

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-12-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

1. Mise à jour de la composition de la Commission Finances

Le Président propose la composition suivante (inchangée) :

- Directrice Financière - Référente Dynacité OPH de l'Ain
- Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, conseiller départemental du canton de St-Genis-Pouilly - Président
- Monsieur Christophe DESVIGNES, représentant de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
- Madame Mireille FAIDUTTI, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Monsieur Jacques FÉLIU, représentant de l'U.D. C.F.D.T. de l'Ain
- Monsieur Lise-Anne GAIDDON, représentant d'Action Logement Services
- Monsieur Pierre LURIN, Vice-président délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux du Conseil départemental de l'Ain, Président de Dynacité OPH de l'Ain
- Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine
- Directrice de l'Action Territoriale & des Services au Client

2. Mise à jour de la composition de la Commission Amiante

Le Président propose la composition suivante (inchangée) :

- Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine de Dynacité OPH de l'Ain
- Responsable du PSP (Plan Stratégique de Patrimoine)
- Monsieur Daniel FABRE en qualité de vice- président de Dynacité
- Madame Michèle JAILLET, représentante de l'UDAF
- Monsieur Fathi KAYGISIZ, Président de la Mission Locale d'Oyonnax
- Monsieur Régis PETIT, Maire de Valsenhône

3. Mise à jour de la composition de la Commission Éthique et Moralisation

Le Président propose la composition suivante (**Fonctions modifiées**) :

- Monsieur Robert RABELLE, membre du Bureau Dynacité
- Madame Nathalie BARDE, conseillère départementale du canton de Trévoux
- Monsieur Jacques FÉLIU, représentant de l'U.D.C.F.D.T. de l'Ain
- Monsieur Pierre- Marie PHILIPPS, conseiller départemental du canton de St Genis Pouilly
- **Directrice Juridique et Conformité**
- **Responsable Gestion Sociale Urbaine de Proximité**

Mise à jour de la composition de la Commission Stratégie et Prospective

Le Président propose la composition suivante (« fonctions référentes » intégrées et modification d'un administrateur) :

- **Le Directeur Général - référent Dynacité**
- Madame Clotilde FOURNIER, Conseillère départementale du canton d'Attignat, Présidente de la Commission Stratégie et Prospective
- Madame Nathalie BARDE, Conseillère départementale du canton de Trévoux
- Monsieur Christophe DESVIGNES, Directeur, Caisse d'Epargne Rhône Alpes, Agence Logement social et Economie mixte
- Monsieur Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu en Bugey, Vice- Président de Dynacité OPH de l'Ain
- Madame Mireille FAIDUTTI, Directrice Territoriale, Direction Régionale Auvergne Rhône Alpes, Banque des Territoires
- Madame Lyse-Anne GAIDDON, Représentante d'Action Logement Services
- Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Conseiller Départemental du canton de Saint Genis Pouilly
- Monsieur Daniel RAPHOZ, Maire de Ferney- Voltaire
- Monsieur Vincent SCATTOLIN, Maire de Divonne les bains
- **Monsieur Alexandre VINCENTET, Maire de Rillieux la Pape**

Possibilité d'ajouter des invités selon les thématiques.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valident** l'actualisation de la composition des membres de la Commission Finances
- **valident** l'actualisation de la composition des membres de la Commission Amiante
- **valident** l'actualisation de la composition des membres de la Commission Éthique et Moralisation
- **valident** l'actualisation de la composition des membres de la Commission Stratégie et Prospective
- **disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération.

avec :

- 25 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité.
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-12-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 Mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENT

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Mise à jour de la composition des Commissions d'attributions de logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL).

La Directrice Générale par intérim expose :

Cette mise à jour intègre uniquement les mouvements d'administrateur et de personnel Dynacité entre deux Conseils d'Administration.

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Désignation des membres siégeant au sein de la CALEOL du Territoire BOURG-DOMBES-VAL DE SAONE :

Le Président propose la composition suivante :

Titulaires :

- Monsieur Alain GATEAU - en qualité de représentant(e) des locataires
- Monsieur Christian LUCCHINI – en qualité d'Administrateur
- Madame Elisabeth CICERALE-MANIGAND - Responsable Pôle Clientèle
- Madame Emilie FORAY BERODIER - Référente Attribution et Occupation
- Madame Laurie VEYLON MARTIN - Référente Attribution et occupation
- **Madame Julie MICHEL – Chargée Demande et Prospect**

Suppléants :

- Madame Amandine MOREIRA - Responsable des Politiques Sociales
- Madame Nathalie GOUJON – Chargée de clientèle
- Madame Camille LARUE - Chargée de clientèle
- Madame Sophie DAUJAT – Chargée de clientèle
- Monsieur Clément-Xavier ROMERO – Chargé de clientèle
- **Madame Pascale GUYARD - Responsable de la Cellule Attribution et Occupation**

Désignation des membres siégeant au sein de la CALEOL du Territoire RHONE METROPOLE :

Le Président propose la composition suivante :

Titulaires :

- Monsieur Nicolas COTISSON - en qualité de représentant(e) des locataires
- **Monsieur Alexandre VINCENTET - en qualité d'Administrateur**
- Madame Audrey PATEZOUR - Directrice de Territoire
- Madame Léa GARCIA - Responsable Pôle Clientèle
- Madame Emilie FORAY BERODIER - Référente Attribution et Occupation
- **Madame Julie MICHEL – Chargée Demande et Prospect**

Suppléants :

- Madame Amandine MOREIRA Responsable des Politiques Sociales
- Madame Emilie PRESLE - Chargée de clientèle
- Madame Alexandra DOUTAZ - Chargée de clientèle
- Madame Alicia PALLUD - Chargée de clientèle
- Madame Laurie VEYLON MARTIN - Référente Attribution et occupation
- **Madame Pascale GUYARD - Responsable de la Cellule Attribution et Occupation**

Désignation des membres siégeant au sein de la CALEOL du Territoire OYONNAX HAUT-BUGEY et du Territoire VALSERHONE
PAYS DE GEX

Le Président propose la composition suivante :

Titulaires :

- Madame Josiane GAY - en qualité de représentant(e) des locataires
- Monsieur Robert RABELLE - en qualité d'Administrateur
- Monsieur Ali BENSALAM - Directeur de Territoire
- Madame Claire DELALANDE - Responsable Pôle Clientèle
- Madame Vanessa GUILBOT - Directrice de territoire
- Madame Florence ROSELLO - Responsable Pôle Clientèle

Suppléants :

- Madame Amandine MOREIRA Responsable des Politiques Sociales
- Madame Emmanuelle LACOUR - Chargée de clientèle
- Madame Emilie FORAY BERODIER - Référente Attribution et Occupation
- Madame Laurie VEYLON MARTIN - Référente Attribution et occupation
- **Madame Amel TAKADDOUMI - Chargée de clientèle**
- Madame Julie MICHEL – Chargée Demande et Prospect

Désignation des membres siégeant au sein de la CALEOL du Territoire AMBERIEU BUGEY ISERE :

Le Président propose la composition suivante :

Titulaires :

- Madame Monsieur Jean-Claude PERON - en qualité de représentant(e) des locataires
- Madame Michèle JAILLET – en qualité d'Administrateur
- Monsieur Jérôme HUMBERT - Responsable Pôle Clientèle
- Monsieur Jérôme FUSATO – Responsable Territorial
- Madame Nadia REZIG RETOUT - Directrice de Territoire
- Madame Emilie FORAY BERODIER - Référente Attribution et occupation

Suppléants :

- Madame Laurie VEYLON MARTIN - Référente Attribution et occupation
- Madame Sabine PIOT - Chargée de clientèle
- Madame Amandine MOREIRA Responsable des Politiques Sociales
- Madame Aurore KIEKEN – Chargée de clientèle
- Madame Florence GRAND CAUSSE – Chargée de clientèle
- Madame Julie MICHEL – Chargée Demande et Prospect

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valident** l'actualisation de la composition des Commissions d'Attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL).

avec :

- 25 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention(s) »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Nomination du représentant permanent de Dynacité au sein du Conseil d'Administration du GIE ACG Synergies.

Le Président de Dynacité, OPH de l'Ain, expose :

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de Dynacité en date du 17 décembre 2024 confirmant l'exercice par intérim de la fonction de Directeur Général par Mme Virginie CICLET à compter du 1^{er} février 2025 et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Dynacité est membre fondateur du GIE ACG qui regroupe plusieurs bailleurs sociaux en France Métropolitaine pour répondre aux besoins spécifiques du monde HLM en matière informatique.

Actuellement, c'est Monsieur MOREL LAB, Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique, qui représente Dynacité lors des Conseils d'Administration du GIE.

Après lecture du contrat constitutif du GIE, l'article 10.2 précise que « la personne morale membre et administrateur du GIE est tenue de désigner un représentant permanent (une personne physique) pour siéger au conseil d'administration du GIE qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre ».

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-13-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Il est ainsi proposé d'associer ce rôle de représentant permanent au sein du Conseil d'Administration du GIE ACG Synergies à la fonction de Directeur Général de Dynacité.

A ce titre, il est proposé de désigner Madame Virginie CICLET en tant que représentant permanent de Dynacité au sein du Conseil d'Administration du GIE ACG Synergies, en sa qualité de Directrice Générale par intérim et jusqu'à la prise de fonction du nouveau Directeur Général.

Pour parfaite information, il est par ailleurs précisé que Dynacité en qualité d'actionnaire du GIE est représenté par son représentant légal au sein de l'Assemblée Générale du GIE ACG, à savoir son Directeur Général. Le Directeur Général de Dynacité, ayant ensuite toute latitude pour donner procuration afin de le représenter de manière ponctuelle en cas d'empêchement.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Nomment** Madame Virginie CICLET, en sa qualité de Directrice Générale par intérim, en tant que représentant permanent de Dynacité au sein du Conseil d'Administration du GIE ACG et ce à compter de jour.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération

avec :

- 25 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité.
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-13-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Participation financière de Dynacité au FSL de l'Ain pour l'année 2025

La Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

Par courrier en date du 18 mars 2025, le Fonds Solidarité Logement du Département de l'Ain demande le renouvellement de notre adhésion au titre de l'année 2025 dont la contribution des bailleurs sociaux est fixée à **6 € par logement (montant identique à celui de 2024)**.

Dynacité gère 20 840 logements sur le Département de l'Ain (données au 31.12.2024).
Le montant réclamé pour l'année 2025 s'élève donc à 125 040 €.

Puis, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- **disent** avoir disposé de toutes les informations relatives à la participation financière de Dynacité au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de l'Ain pour l'année 2025 permettant de débattre

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-14-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

- **décident** de donner leur accord pour renouveler l'adhésion au FSL au titre de l'année 2025 et verser la contribution d'un montant de 125 040 €
- **autorisent** la Directrice Générale par intérim ou toute personne ayant reçu délégation à signer tous documents se rapportant à cette affaire et généralement faire le nécessaire en la matière, conformément à l'article R 421-18 du CCH relatif aux compétences propres des Directeurs généraux
- **disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération

avec :

- 24 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 1 « abstention »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENDET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Participation financière de Dynacité au FSL de la HAUTE SAVOIE pour les années 2025, 2026 et 2027

La Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

Par courrier en date du 03 mars 2025, le Fond Solidarité Logement du Département de la HAUTE SAVOIE demande notre adhésion au titre des années 2025, 2026 et 2027 dont la contribution des bailleurs sociaux est fixée à **4 € par logement géré selon les données disponibles du répertoire du parc locatif social (RPLS)**.

Dynacité gère 141 logements sur le Département de la HAUTE SAVOIE (données au 31.12.2024).
Le montant réclamé pour l'année 2025 s'élève donc à 564 €.

Puis, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-16-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Disent** avoir disposé de toutes les informations relatives à la participation financière de Dynacité au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de La HAUTE SAVOIE pour les années 2025, 2026 et 2027 permettant de débattre,
- **Décident** de donner leur accord pour l'adhésion au FSL au titre des années 2025, 2026 et 2027 et de verser la contribution d'un montant de 564 € pour l'année 2025,
- **Autorisent** la Directrice Générale par intérim ou toute personne ayant reçu délégation à signer tous documents se rapportant à cette affaire et généralement faire le nécessaire en la matière, conformément à l'article R 421-18 du CCH relatif aux compétences propres des Directeurs généraux,
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération

avec :

- 25 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Participation financière de Dynacité au FSL de la Saône et Loire pour l'année 2025

La Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

Par courrier en date du 24 Février 2025, le Fonds Solidarité Logement du Département de Saône et Loire demande le renouvellement de notre adhésion au titre de l'année 2025 dont la contribution des bailleurs sociaux est fixée à **2.90 € par logement** (montant identique à celui de 2024)

Dynacité gère 389 logements sur le Département de la Saône et Loire (données au 31.12.2024).
Le montant réclamé pour l'année 2025 s'élève donc à 1 128.10 €. (Identique à 2024)

Puis, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-15-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

- **Disent** avoir disposé de toutes les informations relatives à la participation financière de Dynacité au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de La Saône et Loire pour l'année 2025 permettant de débattre,
- **Décident** de donner leur accord pour renouveler l'adhésion au FSL au titre de l'année 2025 et verser la contribution d'un montant de 1 128.10 €,
- **Autorisent** la Directrice Générale par intérim ou toute personne ayant reçu délégation à signer tous documents se rapportant à cette affaire et généralement faire le nécessaire en la matière, conformément à l'article R 421-18 du CCH relatif aux compétences propres des Directeurs généraux,
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération

avec :

- 25 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention(s) »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-15-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Subvention de Dynacité à l'ADIL de l'Ain pour l'année 2025

La Directrice Générale par intérim expose :

Considérant que par délibération en date du 19 octobre 2017, le Conseil d'administration décidait que l'octroi de subvention était de sa compétence.

Considérant la délibération du Conseil d'administration du 22 juillet 2021 fixant les conditions et la politique d'octroi par Dynacité - OPH de l'Ain de subventions, notamment.

Par courrier en date du 10 mars 2025, l'ADIL de l'Ain demande une subvention de fonctionnement de 10 161€ (dix mille cent soixante et un euros), sur la base de 50 centimes par logement situés dans l'Ain (*source RPLS 2024*) au titre de son exercice 2025.

Puis, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-17-AI
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Les membres du Conseil d'administration, à l'exception de Madame Clotilde FOURNIER, également Présidente de l'ADIL de l'Ain, qui ne prend pas part à la discussion et au vote, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **De donner** leur accord pour renouveler le versement d'une subvention au titre de l'année 2025 et verser la contribution d'un montant de 10 161 €uros.
- **D'autoriser** la Directrice Générale par intérim à signer tous documents se rapportant à cette affaire et généralement faire le nécessaire en la matière.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération.

avec :

- 24 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention(s) »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-17-AI
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 Mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Subvention de Dynacité à l'ADIL 74 pour l'année 2025

La Directrice Générale par intérim expose :

Considérant que par délibération en date du 19 octobre 2017, le Conseil d'administration décidait que l'octroi de subvention était de sa compétence.

Considérant la délibération du Conseil d'administration du 22 juillet 2021 fixant les conditions et la politique d'octroi par Dynacité - OPH de l'Ain de subventions, notamment.

Par courrier en date du 10 mars 2025, PLS.ADIL 74 demande une subvention de 1 564 € (mille cinq cent soixante-quatre euros) correspondant à une part fixe de 500 € pour le fonctionnement du centre d'information de l'ADIL, une seconde part fixe de 500 € pour le fonctionnement du fichier PLS (Pour Le Logement Savoyard) et une part variable définie sur la base de 4 euros par logements situés en Haute-Savoie (*source RPLS 2024*), pour 141 logements, au titre de son exercice 2025.

Puis, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-18-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **De donner** leur accord pour renouveler le versement d'une subvention au titre de l'année 2025 et verser la contribution d'un montant de 1 564 €uros.
- **D'autoriser** la Directrice Générale par intérim à signer tous documents se rapportant à cette affaire et généralement faire le nécessaire en la matière.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération.

avec :

- 25 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 « abstention »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-18-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : *BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024 (Hors ventes de logements)*

Madame la Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

La circulaire Préfectorale du 12/02/1996 relative à l'article 11 de la loi N° 95-127 du 08/02/1995 stipule que les Établissements Publics, dont DYNACITÉ fait partie, doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan, qui doit se présenter sous la forme d'un rapport annexé au compte administratif de l'Établissement, porte sur l'ensemble des opérations immobilières et les droits réels immobiliers.

Un tableau de l'ensemble des opérations immobilières de l'Organisme doit également être joint au compte administratif.

Toujours à vos côtés !

Aussi, je vous soumetts ci-après le bilan complet.

- RAPPORT -

Dans le cadre de son activité immobilière, DYNACITÉ saisit le bureau de son Conseil d'Administration pour chaque opération.

Pour l'année 2024, les opérations effectuées par DYNACITÉ se décomposent comme suit :

I – ACQUISITIONS

- a) De terrains pour des programmes de logements locatifs : 3 954 275 82 € TTC
- b) De tènements bâtis pour des programmes de logements locatifs : 1 350 000 € TTC
- c) Acquisitions en VEFA : 86 281 102.69 € TTC
- d) Acquisitions de réserves foncières : 604 680 € TTC
- e) Acquisitions diverses : 460 550 € TTC

Montant total Acquisitions : 92 650 608.51 euros TTC

II – VENTES DE BIENS PAR DYNACITE

- a) Cessions / Echanges / Régularisations : 3 € TTC
- b) Cessions de terrain à bâtir : 2 347 632 € TTC
- c) Cessions diverses : 68 905 € TTC

Montant total Ventes : 2 416 540 euros TTC

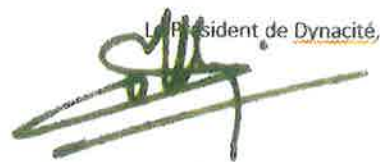
III – SERVITUDES

TOTAL DES SERVITUDES : 0 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Prennent acte du présent bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024 (Hors ventes de logements)
- Disent avoir été correctement informés

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Toujours à vos côtés !



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : BILAN ANNUEL DES VENTES DE LOGEMENTS 2024

Madame la Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

La circulaire Préfectorale du 12/02/1996 relative à l'article 11 de la loi N° 95-127 du 08/02/1995 stipule que les Établissements Publics, dont DYNACITÉ fait partie, doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan, qui doit se présenter sous la forme d'un rapport annexé au compte administratif de l'Établissement, porte sur l'ensemble des opérations immobilières et les droits réels immobiliers.

Toujours à vos côtés !

TOTAL DES VENTES DE LOCAUX ANCIENS : 6 232 401 € TTC

TOTAL DES VENTES DE LOCAUX NEUFS : 12 140 865 € TTC

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Prennent acte du présent bilan annuel des ventes de logement 2024.
- Disent avoir été correctement informés.

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Toujours à vos côtés !



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : *Bilan 2024 des CALEOL*

Madame la Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

Cette présentation porte sur l'ensemble des attributions de l'exercice 2024, conformément aux dispositions du CCH en matière d'attribution.

Sont présentées également les résidences mises en service.

Aussi, je vous sou mets ci-après le bilan complet.

Toujours à vos côtés !

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prennent acte du présent bilan annuel 2024 des CALEOL
- Disent être correctement informés

Pour copie conforme,

Le Président de Dynacité,

PIERRE LURIN

Toujours à vos côtés !



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Bilan 2024 des CAO/CAPA

Madame la Directrice Générale par intérim expose le bilan ci- joint en annexe.

Cette présentation porte sur l'ensemble des consultations et attributions de marchés de l'exercice 2024, entrant dans le champ d'application du Code des Marchés Publics.

Toujours à vos côtés !

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prennent acte du bilan 2024 des CAO/ CAPA
- Disent être correctement informés

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Toujours à vos côtés !



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Information sur la réalisation de prêts locatifs-acquisitions

Le Président expose ce qui suit :

En vertu de la délibération du 17 décembre 2024, donnant délégation de compétence à la Directrice Générale par intérim Virginie Ciclet en matière de souscription d'emprunts, d'orientations en matière de placement de fonds, d'opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie,

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-21-1-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

L'emprunt suivant a été sollicité sur la période du 17 décembre 2024 à ce jour :

Prêts réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

N° programme	Opération	Financement	Durée	Montants sollicités	Index / Taux
1911	LYON 6ème 29,31,33 rue Notre Dame Acquisition de 36 logements	Prêt PTP	25 ans	6 900 000 €	Livret A + 67 pdb
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire - Taux de progressivité de l'amortissements : 0 % - Périodicité : Annuelle					

Le contrat de prêt visé dans la présente délibération est conclu aux conditions normales du marché, tant en termes de durée, de garanties que de taux d'intérêt. Ce contrat est ainsi considéré comme entrant dans les activités courantes d'un OPH. Il s'agit de conventions libres échappant au régime juridique des conventions réglementées.

A l'issue de cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir faire part de leurs observations et de prendre acte.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir été informés, à l'unanimité :

- **Prennent acte** de ces informations.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente information,

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-21-1-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENDET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Information sur l'annulation des informations transmises lors de la délibération du 22-10-2024 portant sur la réalisation de prêts locatifs – Offre Nouvelle

Le Président expose ce qui suit :

En vertu de la délibération du 17 décembre 2024, donnant délégation de compétence à la Directrice Générale par intérim Virginie Ciclet en matière de souscription d'emprunts, d'orientations en matière de placement de fonds, d'opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie,

Suite à la délibération du 22 octobre 2024, les emprunts suivants ont été annulés par défaut de garanties accordées :

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-21-2-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

- Le prêt Transfert de Patrimoine concernant la TOUR DE SALVAGNY, rue de la Marie
- Le prêt Transfert de Patrimoine MIRIBEL, Rue Général Degoutte

Concernant cette même délibération, il est à noter que le prêt Transfert de patrimoine LYON, rue Notre Dame, est modifié comme suit :

1911	LYON Rue Notre Dame Achat d'1 patrimoine de 36 coll.	Prêt PTP	25 ans	6 900 000€	Livret A + 67 pdb
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire - Taux de progressivité des amortissements : 0 % - Périodicité : Annuelle					

Les contrats de prêts visés dans la présente délibération sont conclus aux conditions normales du marché, tant en termes de durée, de garanties que de taux d'intérêt. Ces contrats sont ainsi considérés comme entrant dans les activités courantes d'un OPH. Il s'agit de conventions libres échappant au régime juridique des conventions réglementées.

A l'issue de cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir faire part de leurs observations et de prendre acte.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir été informés, à l'unanimité :

- **Prennent acte** de ces informations.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente information.

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-21-2-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENDET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Information sur la réalisation de prêts locatifs – Offre Nouvelle

Le Président expose ce qui suit :

En vertu de la délibération du 17 décembre 2024, donnant délégation de compétence à la Directrice Générale par intérim Virginie Ciclet en matière de souscription d'emprunts, d'orientations en matière de placement de fonds, d'opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie,

Les emprunts suivants ont été sollicités sur la période du 17 décembre 2024 à ce jour :

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-21-3-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Prêts réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

N° programme	Opération	Financement	Durée	Montants sollicités	Index / Taux
1875	BEYNOST Impasse des Peupliers VEFA de 2 coll.	Prêt PLUS Foncier	60 ans	57 400 €	Livret A + 60 pdb
		Prêt PLUS Construction	40 ans	114 100 €	Livret A + 60 pdb
		Prêt PLS Foncier	60 ans	64 200 €	Livret A + 111 pdb
		Prêt PLS Construction	40 ans	47 400 €	Livret A + 111 pdb
		Prêt PLS Complémentaire	40 ans	66 400 €	Livret A + 111 pdb
1893	OYONNAX La Forge – Rue St Exupéry Construction de 8 coll.	Prêt PLUS Foncier	50 ans	565 500 €	Livret A + 60 pdb
		Prêt PLUS Construction	40 ans	357 700 €	Livret A + 60 pdb
		Prêt PLS Foncier	50 ans	565 500 €	Livret A + 111 pdb
		Prêt PLS Construction	40 ans	167 611 €	Livret A + 111 pdb
		Prêt PLS Complémentaire	40 ans	202 107 €	Livret A + 111 pdb
1922	SEGNY Centre Village VEFA de 5 coll.	Prêt PLS Foncier	60 ans	583 800 €	Livret A + 111 pdb
		Prêt PLS Construction	40 ans	95 390 €	Livret A + 111 pdb
		Prêt PLS Complémentaire	40 ans	431 813 €	Livret A + 111 pdb
- Profil d’amortissement des prêts PLUS : Échéances et intérêts prioritaires					
- Profil d’amortissement des prêts PLS : Amortissement prioritaire					
- Taux de progressivité des échéances prêts PLUS : - 0,50 %					
- Taux de progressivité des amortissements prêts PLS : 0 %					
- Périodicité : Annuelle					

Prêts réalisés auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :

N° programme	Opération	Financement	Durée	Montants sollicités	Index / Taux
1882-000	THONON 11-13 Chemin de Morcy VEFA 48 coll.	PLI – enveloppe de 9 200 000€	50 ans	3 490 000€	Livret A + 140 pdb
			35 ans	5 710 000€	
- Préfinancement : 24 mois - Périodicité : semestrielle - Échéances constantes - Garantie : sans garantie - Commission : 0.09% du montant emprunté					

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-21-3-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Les contrats de prêts visés dans la présente délibération sont conclus aux conditions normales du marché, tant en termes de durée, de garanties que de taux d'intérêt. Ces contrats sont ainsi considérés comme entrant dans les activités courantes d'un OPH. Il s'agit de conventions libres échappant au régime juridique des conventions réglementées.

A l'issue de cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir faire part de leurs observations et de prendre acte.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir été informés, à l'unanimité :

- Prennent acte de ces informations.
- Disent qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente information.

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Information sur la réalisation de prêts locatifs-réhabilitations

Le Président expose ce qui suit :

En vertu de la délibération du 17 décembre 2024, donnant délégation de compétence à la Directrice Générale par intérim Virginie Ciclet en matière de souscription d'emprunts, d'orientations en matière de placement de fonds, d'opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie,

Les emprunts suivants ont été sollicités sur la période du 17 décembre 2024 à ce jour :

Toujours à vos côtés !

Prêts réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

N° programme	Opération	Financement	Durée	Montants sollicités	Index / Taux
703 Tr.12 et 715 Tr.10	BELLIGNAT 1,3,5 Rue Vinci – 1 rue Verne Réhab. de 45 coll.	PAM	25 ans	2 316 000 €	Livret A + 60 pdb
466 Tr.15	VAULX EN VELIN Cervelière - 3 chemin Bis du Tabagnon / 4 chemin du Bac Réhab. de 90 coll.	PAM	25 ans	2 300 000 €	Livret A + 60 pdb
PAM : - Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire - Taux de progressivité des échéances : 0 % - Périodicité : Annuelle					

Les contrats de prêt visés dans la présente délibération sont conclus aux conditions normales du marché, tant en termes de durée, de garantie que de taux d'intérêt. Ces contrats sont ainsi considérés comme entrant dans les activités courantes d'un OPH. Il s'agit de conventions libres échappant au régime juridique des conventions réglementées.

A l'issue de cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir faire part de leurs observations et de prendre acte.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir été informés, à l'unanimité :

- **Prennent acte** de ces informations.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente information.

Pour copie conforme,


 Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENTET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Il est procédé au vote conformément à l'article susvisé.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Délibération portant sur la délégation de Compétence du Conseil d'Administration au profit du Directeur Général, en matière de souscription de produits de couverture ou SWAP de taux

Le Président de Dynacité OPH de l'Ain expose ce qui suit :

L'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation détermine les compétences du Conseil d'Administration et notamment de sa compétence en matière financière au titre, particulièrement, de son article de son 7° alinéa disposant :

« Autorise les emprunts et décide des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie. »

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-6-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

Au surplus, il appert que la compétence du Conseil d'Administration en matière financière n'est pas une attribution exclusive et propre puisque le code de la construction et de l'habitation précise à l'article R421-16 In fine que « le bureau peut recevoir délégation de compétence pour l'exercice des attributions du conseil d'administration hormis celles mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° ».

Par ailleurs, l'article R 421.18 dispose que le Directeur Général peut recevoir délégation de compétence en matière financière de la part du Conseil d'Administration.

En effet, l'alinéa 5 rappelle que « le directeur général peut recevoir délégation du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie, il peut également, dans les mêmes conditions réaliser les opérations relatives au placement de fonds de l'office ».

En conséquence, et afin de prendre acte de la réactivité nécessaire en matière financière et spécifiquement de fluctuations des taux d'intérêts, il est impérieux de déléguer cette attribution au Directeur Général. En effet, dans le cadre de produits indexés aux taux de marché, les banques respectent un processus de mise en œuvre très court. Les conditions étant basées sur une cotation journalière, seul une compétence déléguée au Directeur Général rend possible la bonne gestion de ces produits.

Le Directeur Général, dans le cadre de cette attribution, et d'ailleurs à l'instar de toute compétence déléguée, rendra compte au Conseil d'Administration.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir passer au vote.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **Autorisent** le Directeur Général à conduire, à résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure ainsi que tout document nécessaire, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir ou de tirer parti de ces fluctuations, à l'exception des produits à effet de leviers.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente délibération.

avec :

- 24 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 1 « abstention »

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-6-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENDET

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Information sur les bilans des contrôles et enquêtes en cours

L'article L.421-10 du Code de la Construction et de l'Habitation (ci-après CCH) dispose : « Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'office. »

Au surplus l'article R. 421-16 du CCH précise également « le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'office :

1° Décide de la politique générale de l'office

2° (...)

Les Offices Publics de l'Habitat au regard de leurs compétences relevant du service d'intérêt général et de leur mission d'intérêt général bénéficient, en contrepartie, de certaines dérogations ou avantages notamment fiscaux ou d'aides financières.

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-20-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

A ce titre, les organismes de logement social sont assujettis à des contrôles étatiques.

Depuis le 1^{er} juin 2024, plusieurs contrôles, audits et enquêtes ont été initiés, avec notamment les organismes suivants :

1. Le Département de l'Ain
2. La Fédération des OPH
3. L'USH
4. Le CEREN (Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie)
5. Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
6. L'INSEE
7. La CARSAT
8. L'ANCOLS
9. CRC

Dynacité met en œuvre les actions en réponse aux recommandations et observations des derniers contrôles :

- Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes du 05 septembre 2022 au 30 mai 2023, dont la présentation détaillée du déroulement du contrôle, expliquée et diffusée, a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil d'Administration exceptionnel du 28 septembre 2023
- Le contrôle de l'ANCOLS n°CTRE-2024-014, s'inscrivant dans le cadre d'une évaluation thématique de la capacité des bailleurs sociaux à réaliser la rénovation énergétique de leur parc, dont la présentation du rapport définitif, expliquée et diffusée, a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2024

Une présentation détaillée des contrôles et enquêtes en cours - des objectifs, du calendrier, et des observations principales – ainsi que de l'état d'avancement des actions en réponse aux recommandations et observations des contrôles récentes, annexés à la présente, ont été expliqués et diffusés, ce jour, en séance.

A l'issue de cet exposé, Monsieur Pierre LURIN, Président, demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir faire part de leurs observations et de prendre acte.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir été informés :

- **Prennent acte** de ces informations, des actions déployées, et leurs stades d'avancement.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente information.

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Accusé de réception en préfecture
001-779306471-20250507-20250507-20-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Toujours à vos côtés !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 mai 2025

Présents : Madame Nathalie BARDE ; Monsieur Christophe DESVIGNES ; Monsieur Daniel FABRE ; Madame Mireille FAIDUTTI ; Monsieur Jacques FÉLIU ; Madame Clotilde FOURNIER ; Madame Lyse-Anne GAIDDON ; Monsieur Alain GÂTEAU ; Madame Josiane GAY ; Monsieur Fatih KAYGISIZ ; Monsieur Christian LUCCHINI ; Monsieur Pierre LURIN ; Madame Marie-Danièle MUSEAU ; Monsieur Jean Claude PERON ; Monsieur Régis PETIT ; Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS ; Monsieur Robert RABELLE ; Monsieur Daniel RAPHOZ ; Monsieur Alexandre VINCENT

Représentés : Monsieur Fabrice CANET représenté par Monsieur Daniel Fabre, Monsieur Nicolas COTISSON représenté par Madame Josiane GAY ; Monsieur Jean-François DEBAT représenté par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Michèle JAILLET représentée par Monsieur Pierre LURIN ; Madame Aurélie PETIT représentée par Madame Clotilde FOURNIER ; Monsieur Vincent SCATTOLIN représenté par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS

Excusés : Madame Nassira MECHERI ; Monsieur Jean Yves HEDON

Conformément à l'article R. 421-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les deux tiers des membres ayant voix délibérative au moins participent à la séance ou sont représentés ; le quorum est atteint.

Participaient également : Madame Sémia MENAI ; Madame Sophie PY-FOURES ; Monsieur Hocine TOUCHAL

OBJET : Information sur la réalisation de prêts et subventions avec Action Logement Services sur l'année 2024

Madame la Directrice Générale par intérim expose ce qui suit :

Les conventions de prêts et subventions suivantes ont été signées en 2024 par ACTION LOGEMENT SERVICE Organisme collecteur de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (P.E.E.C.), domicilié au 3 avenue Georges Pompidou – 69003 LYON

Toujours à vos côtés !

PRETS ACCORDES

276 000 €

- Convention du 29/03/2024
- Affectation : Construction de 9 logements individuels (5 PLUS, 3 PLAI, 1 PLS) à **TRAMOYES**, Rue des Pins.
- Contreparties locatives ALS : 12 DU délocalisés, 3 DU dans l'opération

60 000 €

- Convention du 29/03/2024
- Affectation : Acquisition en VEFA de 47 logements collectifs (35 PLS, 12 LLI) à **FERNEY-VOLTAIRE**, Rue de Meyrin - Zac Paimboeuf lot B24.
- Contreparties locatives ALS : 3 DU dans l'opération

45 000 €

- Convention du 29/03/2024
- Affectation : Acquisition en VEFA de 10 logements collectifs (5 PLUS, 4 PLAI, 1 PLS) à **FILLINGES**, Route des Vallées.
- Contreparties locatives ALS : 3 DU dans l'opération

100 000 €

- Convention du 29/03/2024
- Affectation : Acquisition en VEFA de 36 logements collectifs (9 PLUS, 7 PLAI, 1 PLS, 19 LLI) à **ANNEMASSE**, 32 rue du Parc.
- Contreparties locatives ALS : 5 DU dans l'opération

24 000 €

- Convention du 29/03/2024
- Affectation : Construction de 6 logements individuels (4 PLUS, 2 PLAI) à **MONTCET**, Impasse de l'Eglise.
- Contreparties locatives ALS : 2 DU dans l'opération

15 000 €

- Convention du 29/03/2024
- Affectation : Acquisition en VEFA de 2 logements individuels (1 PLUS, 1 PLS) à **BEYNOST**, 188 Impasse des Peupliers.
- Contrepartie locative ALS : 1 DU dans l'opération

300 000 €

- Convention du 28/03/2024
- Affectation : construction de 54 logements collectifs (25 PLUS, 19 PLAI, 10 PLS) à **BEYNOST**, Chemin des Bottes.
- Contreparties locatives ALS : 20 DU dans l'opération

240 000 €

- Convention du 28/03/2024
- Affectation : Acquisition en VEFA de 116 logements collectifs (24 PLUS, 16 PLAI, 4 PLS, 72 LLI) à **ORNEX**, Rue des Bougeries.
- Contreparties locatives ALS : 12 DU dans l'opération

240 000 €

- Convention du 28/03/2024

Toujours à vos côtés !

- Affectation : Acquisition en VEFA de 49 logements collectifs (6 PLUS, 5 PLAI, 2 PLS, 36 LLI) à **MIRIBEL**, rue de la Chapelle.
 - Contreparties locatives ALS : 16 DU dans l'opération
- 84 000 €
- Convention du 28/03/2024
 - Affectation : Acquisition en VEFA de 21 logements collectifs (11 PLUS, 8 PLAI, 2 PLS) à **PERONNAS**, Avenue de Lyon.
 - Contreparties locatives ALS : 7 DU dans l'opération
- 160 000 €
- Convention du 28/03/2024
 - Affectation : Acquisition en VEFA de 26 logements collectifs (13 PLUS, 10 PLAI, 3 PLS) à **ORNEX**, rue de Genève – Lieu-dit Prénépla.
 - Contreparties locatives ALS : 8 DU dans l'opération
- 15 000 €
- Convention du 29/03/2024
 - Affectation : Acquisition en VEFA de 3 logements individuels (3 PLS) à **GRILLY**, Ancienne route de Mourex.
 - Contrepartie locative ALS : 1 DU dans l'opération
- 15 000 €
- Convention du 29/03/2024
 - Affectation : Construction de 10 logements collectifs (5 PLUS, 3 PLAI, 2 PLS) à **TREVOUX**, Chemin des Orfèvres.
 - Contrepartie locative ALS : 1 DU dans l'opération
- 140 000 €
- Convention du 29/03/2024
 - Affectation : Acquisition en VEFA de 24 logements collectifs (14 PLUS, 10 PLAI) à **GAILLARD** Rue de Genève.
 - Contreparties locatives ALS : 7 DU dans l'opération
- 40 000 €
- Convention du 05/12/2024
 - Affectation : Construction de 16 logements collectifs (10 PLUS, 6 PLAI) à **RILLIEUX-LA-PAPE**, Place Lyautey.
 - Contreparties locatives ALS : 2 DU dans l'opération
- 194 647 €
- Convention du 29/03/2024
 - Affectation : Réhabilitation de 100 logements collectifs dans le cadre du **NPNRU** à **BELLIGNAT**, 1 – 3 – 5 – 6 – 7 Rue Louis Braille.
 - Contreparties locatives ALS : 52 DU délocalisés
- 980 728 €
- Convention du 21/06/2024
 - Affectation : Réhabilitation de 106 logements collectifs dans le cadre du **NPNRU** à **OYONNAX**, 15 à 19 rue Lafayette, 30 à 36 rue Normandie Niemen, 2 à 8 rue Montaigne.
 - Contreparties locatives ALS : 55 DU délocalisés
- 87 592 €
- Convention du 21/06/2024

- Affectation : Réhabilitation de 45 logements collectifs dans le cadre du NPNRU à **BELLIGNAT**, 1 – 3 – 5 rue Léonard de Vinci et 1 rue Jules Verne.
- Contreparties locatives ALS : 23 DU délocalisés

1 017 736 €

- Convention du 05/12/2024
- Affectation : réhabilitation de 110 logements collectifs dans le cadre du NPNRU à **OYONNAX**, 94 à 114 cours de Verdun.
- Contreparties locatives ALS : 55 DU délocalisés

1 175 023 €

- Convention du 05/12/2024
- Affectation : réhabilitation de 127 logements collectifs dans le cadre du NPNRU à **OYONNAX**, 2 à 14 rue Bletel, 1 à 5 rue Rabelais, 116 à 120 cours de Verdun.
- Contreparties locatives ALS : 64 DU délocalisés

SUBVENTIONS ACCORDEES

690 500 €

- Convention du 02/12/2024
- Affectation : Subvention pour la production de logements locatifs abordables
- Contreparties locatives ALS : 93 DU délocalisés

Montant total des conventions signées sur 2024 : **5 900 226 €**

Les contrats de prêts visés dans la présente délibération sont conclus aux conditions normales du marché, tant en termes de durée, de garanties que de taux d'intérêt. Ces contrats sont ainsi considérés comme entrant dans les activités courantes d'un OPH. Il s'agit de conventions libres échappant au régime juridique des conventions réglementées.

A l'issue de cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir faire part de leurs observations et de prendre acte.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir été informés, à l'unanimité :

- **Prennent acte** de ces informations.
- **Disent** qu'il sera procédé au contrôle de légalité de la présente information.

Pour copie conforme,


Le Président de Dynacité,
PIERRE LURIN

Toujours à vos côtés !